

(N<sup>o</sup> 84.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 JUILLET 1862.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouver- nement à vendre à la ville de Spa, le bois de Commune-Poule.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 115 et 186 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; P. BISCHOFFSHEIM, CASSIERS ,  
D'HOOP, ZAMAN, FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les lois des 8 juillet 1858 et 5 juillet 1860, ont autorisé le Gouvernement à vendre, à main ferme, à la ville de Spa, diverses propriétés afin de permettre l'extension des promenades qui font l'ornement de cette intéressante localité. Le Projet de Loi qui vous est présenté a le même but, et l'aliénation proposée ne devant avoir lieu que sur le pied d'une expertise faite avec soin par le Département des Finances, votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi renvoyé à son examen et adopté sans discussion par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 de ce mois.

Un membre a déclaré s'abstenir.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.